

Recouvrement amiable — 9 340 relances, le décompte posé ligne à ligne

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Dossiers de l'exercice et mesures du trimestre d'essai · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucun montant n'est recalculé : chaque chiffre servi à un contribuable est repris de sa situation de compte, à sa date, et le décompte est posé ligne à ligne pour que l'agent le vérifie en quarante secondes au lieu de le refaire. Le calcul de l'impôt reste l'affaire des applications de la DGFIP et de l'agent qui les valide.**

Où le temps se perdait — et ce n'était pas la rédaction

Étape	Avant	Trimestre d'essai	Ce qui fixe l'échéance
Repérage du dossier après la mise en recouvrement	31 jours	4 jours	Journal du pôle recouvrement
Rapprochement de la situation de compte et rédaction	10 min sur 25 min de dossier	2 min 30 de relecture	Journal du pôle recouvrement
Vérification et signature	4 jours	3 jours	Organisation du service

Étape	Avant	Trimestre d'essai	Ce qui fixe l'échéance
Départ de la lettre	J+52	J+20	—
Échéance de la majoration de 10 %	J+45	J+45	Article 1730 du code général des impôts

La lettre arrivait en moyenne une semaine après le fait qu'elle cherchait à éviter. L'article 1730 du code général des impôts prévoit une majoration de 10 % pour les sommes comprises dans un rôle qui ne sont pas réglées dans les 45 jours suivant la date de mise en recouvrement : entre J+45 et J+52, la relance ne relançait plus, elle constatait.

Le décompte posé ligne à ligne — exemple d'un dossier

Ligne du décompte	Montant	D'où vient le chiffre
Principal — taxe foncière 2026	1 284,00 €	Avis de taxe foncière, rôle mis en recouvrement le 31/08/2026
Date limite de paiement portée sur l'avis	—	Avis de taxe foncière 2026
Date d'échéance des 45 jours	15/10/2026	45 jours suivant la mise en recouvrement — article 1730 du code général des impôts
Versements enregistrés au 12/10/2026	400,00 €	Situation de compte au 12/10/2026
Reste dû au 12/10/2026	884,00 €	Situation de compte au 12/10/2026 — repris tel quel
Majoration de 10 % portée au compte si le solde n'est pas réglé au 15/10/2026	88,40 €	Montant porté par l'application de recouvrement ; l'agent IA le reprend, il ne le calcule pas. Taux et délai : article 1730 du code général des impôts

Ligne du décompte	Montant	D'où vient le chiffre
Somme à régler au 16/10/2026 si rien n'est versé d'ici là	972,40 €	Situation de compte

Ce que ce tableau rend possible, et qui décide quoi. L'agent du pôle recouvrement lit sept lignes et vérifie chacune contre le compte en quarante secondes. Il ne refait aucun calcul, parce qu'aucun n'a été fait par l'agent IA. La décision individuelle, elle, reste humaine : l'article 22 du règlement (UE) 2016/679 donne à toute personne le droit de ne pas faire l'objet d'une décision produisant des effets juridiques à son égard prise sur le seul fondement d'un traitement automatisé — et c'est aussi ce qui rend la décision motivée, donc contestable devant le juge de l'impôt.

Les trois groupes, et le courrier de chacun

Groupe	Dossiers	Ce que la relecture des 9 340 dossiers a montré	Courrier écrit	Résultat mesuré
Oublis simples	6 210	Régularisés en moyenne 3 jours après un premier rappel, sans autre échange	Rappel simple, décompte posé, trois moyens de paiement rappelés	74 % de régularisation, contre 51 % avec le courrier unique
Difficultés de paiement	2 180	1 640 avaient déjà obtenu un délai les années précédentes	Demande de délai au comptable, liste des justificatifs, formulaire prérempli à la signature du contribuable	612 demandes instruites, 486 échéanciers accordés avant l'échéance des 45 jours

Groupe	Dossiers	Ce que la relecture des 9 340 dossiers a montré	Courrier écrit	Résultat mesuré
Adresses à fiabiliser	950	610 avaient déclaré un changement d'adresse ailleurs dans les applications du service	Mise à jour d'adresse et réédition de l'avis à la nouvelle adresse	610 rapprochements proposés, 588 confirmés par un agent
Total	9 340	—	3 modèles à relire, pas 9 340 courriers	—

Ce que le ciblage a changé sur le trimestre d'essai

Mesure	Avant	Après
Départ de la relance amiable	J+52	J+20
Dossiers régularisés avant l'échéance des 45 jours	4 120 sur 9 340	6 890 sur 9 340
Contribuables échappant à la majoration de 10 % de l'article 1730 du code général des impôts	—	2 770 de plus
Demande de délai instruite et remise au comptable	3 jours	4 minutes
Échéanciers accordés avant l'échéance	—	486 sur 612 demandes
Temps rendu au pôle recouvrement	—	1 167 heures sur l'année — plus de 33 semaines à 35 heures

2 770 contribuables de plus qui régularisent avant la majoration, ce sont aussi 2 770 créances que le service n'a pas à poursuivre, et autant d'appels et de passages au guichet qui n'ont pas lieu en novembre. **Le gain de temps du pôle recouvrement et le service rendu au contribuable sont ici le même chiffre.**

Trois modèles de courrier de relance arrêtés par le responsable du service le : _____

Seuil de principal au-delà duquel le dossier revient à un agent, quel que soit le groupe : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.